



Petite question sur la prolongation d'un visa

Par **mady8**, le **04/10/2009** à **18:42**

Bonjour,

Mon ami a sa carte de séjour en statut étudiant qui se termine fin novembre 2009.
en ce moment il travaille pour des boîtes d'interim.

1) je voudrais savoir si il peut prolonger son séjour ou changer de statut si il a signé des contacts de travail?

2) de combien de temps le CDD doit être pour que sa situation soit prise en compte? (vu que s'est des contrats qui sont faits par les boîtes d'interim)

merci pour vos réponses.

Par **anais16**, le **09/10/2009** à **20:04**

Bonjour,

impossible de changer de statut vers celui de salarié en n'ayant que des interims.

Aucune prolongation du titre étudiant possible s'il ne suit plus d'études.